Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260212-DE04CM120226-DE

Dinan Léhon

Affaire n° 4 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 février,

Sur convocation en date du 6 février 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Chantal BOULOUX, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Elisabeth GLOAGUEN.

ETAIENT EXCUSES : Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Patrick CRENAULT (pouvoir à Matthieu JOUNEAU), David BRUNET (pouvoir Anne-Sophie GUILLEMOT), Jérémie MENAR (sans pouvoir), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 33

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

AFFAIRES IMMOBILIERES – Cession d'une parcelle à la SCI Duclos – 1, Place Duclos

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le restaurant « Le Bretagne » et l'hôtel « Ibis » exploitent à titre commercial une emprise communale correspondant à la terrasse couverte au 1, place Duclos. Cette occupation du domaine public fait l'objet d'une redevance annuelle (d'un montant de 4 944,01 euros pour l'année 2025) et représente une surface de 94 m².

La terrasse sert de salle de restauration pour le restaurant et de hall d'accueil pour l'hôtel.

Cette emprise, occupée de fait à titre privatif, ne créée aucune gêne quant à la circulation piétonne sur le trottoir.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260212-DE04CM120226-DE

M. Yvon Meslin, gérant de la SCI Duclos, propriétaire des murs du restaurant et de l'hôtel, a ainsi formulé une proposition d'acquisition de cette emprise au prix de 40 000 euros net vendeur.

Cette offre a été considérée acceptable au regard du montant de la redevance d'occupation du domaine public acquittée chaque année.

Les frais de géomètre et d'acte notarié reviennent à l'acquéreur.

* * *

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques du 20 mai 2025 ;

Vu l'avis de la commission Transition écologique et Aménagements du 27 janvier 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 29 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE :**

1- **DE DECLASSER** cette parcelle de 94 m² du domaine public communal conformément au plan joint ;

2- **DE CEDER** à la SCI Duclos, ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait, ladite parcelle au prix de 40 000 euros ;

3- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette vente, les frais correspondant étant à la charge de l'acquéreur.

La recette en résultant sera inscrite au budget principal, en section d'investissement – chapitre 024

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

